



LOT 2

Terrain à bâtir de 2136 m²

PRIX : 325.000 €

LOT 3

Terrain à bâtir de 1863 m²

PRIX : 300.000 €

**Rue Marius Wauthier, à gauche
du n°250**

1420 à Braine l'Alleud

SITUATION ADMINISTRATIVE ET URBANISTIQUE

Les renseignements urbanistiques sont disponibles sur le site de l'agence

Les parcelles sont les lots 2 et 3 d'un lotissement accordé en 1964 qui n'est pas périmé.

Les prescriptions se trouvent sur le plan de lotissement disponible sur le site de l'agence

Les terrains sont aussi en zone agricole : le lotissement prime sur la zone agricole

La propriété est traversée par un pipeline de l'Otan : zone de servitude non aedificandi de 5 m de part et d'autre de l'axe : les activités y sont réglementées par l'AR du 19 mars 2017 (voir site internet de l'agence).

Le terrain est traversé par une servitude d'eau souterraine qui date de 1944 au profit du voisin du fond de la parcelle : cette servitude pourrait être déplacée en accord avec le voisin à qui elle profite.

Raccordement possible au gaz présent dans la rue (voir doc. Ores sur le site de l'agence)

Pas de réseau d'égouttage dans la rue ; les renseignements urbanistiques renseignent qu'il s'agit d'une zone d'épuration individuelle



Agence 66 Real Estate - IPI 505 693 & 506 362
0474/066 066 - info@agence66.be - agence66.be
Chemin des Noce 40 à 1410 Waterloo

OFFRE D'ACHAT

Coordonnées du/des Offrants: _____

copie ID carte R/V en annexe

Domicilié(s) _____

GSM : _____

Email : _____

Identification du bien concerné

Le/les soussigné(s) déclarent par la présente, après avoir pris rendez-vous avec l'AGENCE 66, faire l'engagement ferme, définitif et irrévocable de se porter acquéreur du terrain suivant situé Rue Marius Wautier à 1420 Braine l'Alleud suivant

Du lot 2 d'une superficie de 2136 m² cadastré A 658 K P0000

Du lot 3 d'une superficie de 1863 m² cadastré A 658 L P0000 (biffer la mention inutile)

aux conditions particulières décrites au recto, dans l'état où il(s) se trouve(nt), bien connu(s) par le/ les soussignés, sans garantie de vice caché. Le bien sera quitte et libre de toutes charges pour l'acte authentique de vente. La situation du/des terrain(s) a été décrite au recto. Les acquéreurs ne pourront exercer aucun recours en cas d'inadéquation du sol ou du sous-sol à leur projet.

Montant et durée de l'Offre

L'offre d'achat est faite au prix de€ tous frais, droits quelconques et honoraires notariaux non compris. La présente offre est valable jusqu'au et ne peut être unilatéralement retirée par le/les offrant(s) avant cette date. L'offre qui est réceptionnée par l'Agence 66 le est réputée avoir été réceptionnée par le/les propriétaires.

Le/les offrants accepte(nt) de payer l'équivalent de 10 % du présent prix, soit.....€ à la signature du compromis et ce sur le compte de leur notaire ; le solde sera payé à l'acte authentique. (Voir modèle de compromis sur www.agence66.be)

Clause suspensive (facultative)

Le présent engagement est fait sous la condition suspensive de l'obtention d'un prêt hypothécaire de€. L'offrant devra introduire sa demande auprès d'au moins deux institutions bancaires belges. La durée de la clause suspensive est de.....jours à compter Après cette date, l'offre sera considérée comme définitive.

Engagement ferme du/des offrant(s)

Le/les offrant(s) ayant été parfaitement informé(s) sur l'immeuble, la présente offre est émise sans réserve : en cas d'acceptation par le/les propriétaire(s), la vente sera parfaite et obligera le/les offrant(s) à acheter le bien aux conditions habituelles et à celles reprises dans le présent document, sauf stipulation d'une ou plusieurs condition(s) suspensive(s), auquel cas la vente ne sera parfaite qu'à la levée de ladite ou desdites condition(s). Toutefois, le transfert de la propriété, des risques et la prise de jouissance du bien n'auront lieu qu'à la signature de l'acte authentique. Le/les offrant(s) confirme(nt) que l'acceptation de la présente offre par le/les propriétaires emportera l'accord des parties sur tous les éléments essentiels et substantiels du contrat de vente qui aura en conséquence un caractère parfait au sens de l'article 1583 du code civil; à ce titre, le/les offrants indique(nt) qu'il(s) considère(nt) comme élément(s) substantiel(s) de la vente:

Sanction en cas de non-exécution

Dans l'hypothèse où cette offre est acceptée par le/les propriétaires, et dans le cas où l'une des parties est en défaut d'exécuter ses engagements, l'autre pourra, quinze jours après injonction adressée par recommandée, soit poursuivre l'exécution forcée de la vente par voie judiciaire, soit considérer la vente résolue de plein droit. Dans les deux cas, la partie défaillante sera tenue de payer à l'autre, à titre d'indemnité, un montant fixé à 10 % du prix de vente.

Le notaire choisi le/les offrant(s) est :.....

Fait à....., le/...../.....

Signature du/des offrant(s)

(Faire précéder de la mention 'Lu et Approuvé')

En cas d'acceptation de l'offre par le/les propriétaire(s) :

RGPD Vos données personnelles sont conservées par Agence 66 aussi longtemps que nécessaire pour le suivi de l'offre ; elles sont transmises au vendeur avec l'offre et, en cas d'acceptation, utilisées pour la rédaction du compromis. Vous avez un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité, et vous pouvez déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données.